

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 23 JANVIER 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 37
 Pouvoirs : 10
 Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

17 janvier 2025

Numéro :

D20250123_09

Objet :

Approbation de la convention de financement et de la subvention à l'Association les Bambins de l'Arche

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Crans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	I.DUBOIS
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	T. JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

Considérant la compétence de la Communauté de communes en matière de petite enfance et des modes de gestion choisis,

Considérant l'activité de l'association Les Bambins de l'Arche à savoir l'accueil des enfants de 0 à 6 ans et de leurs familles,

L'association a émis une demande de subvention auprès de la Communauté de communes de la Dombes pour assurer la gestion de la crèche de 24 places située 143 allée Sophie de Grouchy à Neuville les Dames.

L'association a été reçue pour présenter sa demande de soutien financier d'un montant de 88 029€ et pour échanger avec les membres des commissions action sociale et finances lors de la séance du 13 novembre 2024.

Face au contexte financier actuel, la commission finances a proposé, lors de sa séance du 7 janvier 2025, d'attribuer à l'association Les Bambins de L'Arche un montant équivalent au soutien financier 2024.

Vu l'avis de la commission finances du 7 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Mme La présidente à signer une convention annuelle de financement pour l'année 2025 avec l'association Les Bambins de l'Arche,
- D'attribuer une subvention de 86 693€ à l'association Les Bambins de l'Arche pour l'année 2025,
- De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- D'autoriser Mme La Présidente à signer tous documents nécessaires au versement de la subvention.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 46 voix pour et 1 abstention :

- **D'autoriser** Mme La présidente à signer une convention annuelle de financement pour l'année 2025 avec l'association Les Bambins de l'Arche,
- **D'attribuer** une subvention de 86 693€ à l'association Les Bambins de l'Arche pour l'année 2025,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Mme La Présidente à signer tous documents nécessaires au versement de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, le 23 janvier 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

